

Annexe 1

Charte d'Organisation du Circuit BFC CSO

Tout organisateur d'une étape du Circuit BFC CSO doit inscrire 3 épreuves **Grand Prix** (1 par indice : **Amateur 2** (105 ou 110) – **Amateur 1** (115 ou 120) – **Amateur Elite** (125 ou 130)) de son concours comme qualificative de ce circuit, sous accord de la commission CSO et en respectant les conditions suivantes :

- Chronométrage : électronique (avec affichage étant un vrai plus)
- Terrain : Dimensions piste mini 80 x 40 & bonne qualité des sols (piste et paddock)
- Épreuves : Choisir **une épreuve par indice** et par concours et l'annoncer dans l'avant programme FFE par la mention « comptant pour le Circuit BFC CSO ». Les épreuves du Circuit se déroulent le même jour (**de préférence le dimanche**).
- Programme : Le Programme du concours devra être envoyé au CRE BFC **1 mois avant l'ouverture aux engagements** du concours à contact@equitation-bfc.com pour valider et labelliser les épreuves support du Circuit.
- Communication : Respecter les règles d'utilisation du kit de communication CRE BFC mis à sa disposition par le CRE BFC.

Chaque étape du Circuit BFC CSO est aussi l'occasion de se retrouver et de faire la fête, l'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, accessible à tous les budgets. Cela implique aussi une bonne organisation générale qui ne conduise pas à des horaires impossibles.

I – Visibilité & présence du CRE BFC :

Annonces **speaker** : **le CRE BFC et la commission CSO insistent sur ce point important pour le Circuit**

« Etape du Circuit BFC CSO **2024** organisé par XXXX sous l'égide du Comité Régional d'Équitation de Bourgogne Franche Comté ». Les partenaires du circuit devront également être mentionnés régulièrement. Lecture minimale : deux par heure.

Dans la mesure du possible, il sera également demandé de bien mentionner les équipes lors des passages en piste des cavaliers sur les épreuves support du Circuit (soit 3 épreuves par concours).

Logo du CRE BFC : le logo du CRE BFC (ou du circuit et des partenaires officiels) ainsi que la mention « concours étape du Circuit régional BFC » est obligatoire et devra figurer sur la communication des organisateurs (Start-list, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...) & supports de communication (site Internet, affiche...). Toute autre utilisation du logo du CRE BFC ou/et du Circuit Régional ne peut se faire sans autorisation du dit organisme. Le CRE BFC s'engage à remettre par mail après acceptation de la candidature, le logo du CRE BFC et du Circuit BFC CSO (le cas échéant) en format convenu.

Dans la mesure du possible, un ou plusieurs représentant du CRE BFC et/ou de la commission de CSO seront présents. L'organisateur s'engage à les accueillir dans les meilleures conditions.

Le Circuit BFC CSO est l'évènement principal du concours et la communication et les placements des épreuves doit être fait en conséquence.

II– Aspect financier :

La totalité des frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur, mais naturellement la quote-part sur les engagements est réservée comme pour les autres concours, à l'organisateur qui doit être affilié à la FFE. En aucun cas, le CRE BFC ne peut prétendre au versement de tout ou partie des recettes du concours, tout comme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du CRE BFC.

III– Partenariat :

Si possible, les partenaires du CRE BFC et sponsors du circuit doivent disposer d'espaces nus de 10 m². Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat complémentaires.

IV– Remise des prix :

Les remises de prix habituelles des épreuves supports auront lieu et sont gérées par l'Organisateur.

Il n'y aura pas de Remise de Prix intermédiaire par étape.

Pour la remise des prix finale du Circuit, l'ensemble des lots pour les équipes récompensées du Circuit BFC CSO sont fournis par la commission de CSO. **La remise des prix se fera lors de la dernière étape du circuit.**

VII– Sanctions :

A/ A anteriori

En cas de non-respect de cette Charte, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le CRE BFC se réserve le droit d'annuler l'étape et la transférer à un organisateur répondant aux critères.

B/ A posteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le CRE BFC se réserve le droit de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.

VIII– Organismes du Circuit :

Dans le cas où le nombre de candidatures serait insuffisant, et pour garantir une présence du circuit sur le plus de territoires possibles, le CRE BFC et la commission de CSO se réservent le droit de contacter des Organismes pour leur proposer une étape du Circuit.

IX– Contact :

En cas de besoin, Joana DA PAZ DE JESUS – Responsable de la commission CSO du CRE BFC – et l'ensemble de ses membres se feront un plaisir de vous répondre ! Mail : joana.dapazdejesus@gmail.com ou via le CRE contact@equitation-bfc.com